

Contrat de programmation informatique

- IDENTIFICATION DES PARTIES
- PRÉAMBULE
- OBJET
 - Services
 - Délai de fourniture des services
- CONSIDÉRATION
 - Prix des services
 - Boni de performance
 - Dépenses encourues
 - Adresse physique ou électronique de facturation
 - Termes et conditions de paiement
- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
 - Représentants des parties
 - Communications électroniques
 - Obligations du client
 - Obligations du programmeur
 - Propriété intellectuelle
 - Définitions
 - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le programmeur)
 - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le client)
 - Éléments d'information fournis par le client
 - Employés, fournisseurs, collaborateurs et sous-traitants du programmeur
 - Technologie d'arrière-plan développée par le programmeur
 - Technologie d'arrière-plan développée par un tiers
 - Produits informatiques
 - Droits résiduels du programmeur
 - Mentions des droits de propriété intellectuelle et crédit des services de programmation
 - Protection des droits de propriété intellectuelle dévolus au client
 - Engagement de confidentialité et de non-divulgaration
 - Exclusivité des services du programmeur
 - Exclusivité des fonctionnalités des produits informatiques
 - Exclusivité de l'apparence et de la convivialité (look and feel) des produits informatiques
 - Engagement réciproque de non-sollicitation de personnel
 - Information utile
 - Moyens d'exécution
 - Relation entre les parties

- Sous-traitance
 - Processus de vérification, de test et d'approbation
 - Modifications demandées en cours de contrat
 - Services additionnels
 - Services de maintenance et de mise à jour des produits informatiques
 - Copie de sauvegarde des produits informatiques
 - Représentations et garanties du programmeur
 - Formation fournie par le programmeur
 - Support technique fourni par le programmeur
 - Limitation de garantie
 - Limitation de responsabilité
 - Dépôt de garantie
 - Intérêts
 - Changement de taux ou ajout de taxes
 - Frais de perception
 - Suspension des services en cas de non-paiement
 - Résiliation du contrat (par le client)
 - Résiliation du contrat (par le programmeur)
 - Absence d'intermédiaire
 - Frais professionnels relatifs au présent contrat
- DISPOSITIONS GÉNÉRALES
 - Force majeure
 - Autonomie des dispositions
 - Avis
 - Titres
 - Annexes
 - Absence de renonciation
 - Droits cumulatifs et non alternatifs
 - Totalité et intégralité de l'entente
 - Modification du contrat
 - Genre et nombre
 - Incessibilité
 - Computation des délais
 - Devises
 - Lois applicables
 - Élection de domicile
 - Exemplaires
 - Portée du contrat
 - Solidarité
 - Écoulement du temps
- ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT
 - FIN DU CONTRAT
 - RECONNAISSANCE DES PARTIES
 - SIGNATURE DES PARTIES
 - ANNEXE: Spécifications